

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 13

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 décembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Rachel BOURNIER, Jérôme BEAUREGARD, Geneviève BOUYOUSFI, Alain CHASSAGNE, Magali COVIN, René DOZOLME, Jean-Marc DUCHEIX, Bernard DUGAY, Ludovic FAYON, Nathalie GARDEL

Représentés: Marie-Odile CERONI par Magali COVIN, Carine MAGALHAES par Rachel BOURNIER, Nathalie SARRE par Geneviève BOUYOUSFI

Excuses:

Absents: Pierre-Henry BARROY, Alexandre PEGHEON

Secrétaire de séance: Magali COVIN

Objet: Vote de crédits supplémentaires - sauviat - DE 2021 77

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants pour régler la facture des travaux d'éclairage du S.I.E.G. de l'aménagement du Bourg, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	12808.42	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-12808.42	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	12808.42	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		12808.42
TOTAL :		12808.42	12808.42
TOTAL :		12808.42	12808.42

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAUVIAT, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Tarifs communaux 2022 - DE 2021 78

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs fixés par la commune pour l'année 2022.

Location de la salle d'accueil :

- Particuliers habitant la commune : 85,00 €
- Particuliers extérieurs à la commune : 160,00 €
- Associations extérieures à la commune : 120,00 €

Les frais d'électricité sont établis selon le tarif en vigueur et en fonction de la consommation réelle. Les associations ou sociétés locales bénéficient de la gratuité de la salle tout au long de l'année (électricité en sus).

Un chèque de caution de 500,00 € est demandé à chaque locataire, lors de la signature du contrat de location de la Salle.

Cimetière :

Les tarifs proposés sont :

- concession pleine terre 2,4 m², d'une durée de 15 ans :120 €
- concession pleine terre 4.8 m², d'une durée de 15 ans :240 €
- concession pleine terre 2,4 m², d'une durée de 30 ans :300 €
- concession pleine terre 4.8 m², d'une durée de 30 ans :600 €
- cases de columbarium d'une durée de 15 ans :250 €
- cases de columbarium d'une durée de 30 ans :450 €

Madame le Maire précise que les concessions pleine terre, les cases de columbarium, octroyées pour une durée déterminée sont renouvelables à l'échéance de la période.

Si les familles ne procèdent pas au renouvellement dans les 24 mois qui suivent cette échéance, la concession fait retour à la commune qui pourra librement en disposer.

- Concessions de terrain : concessions trentenaires : 50,00 € le m²
- Columbarium :
- * 1 case pour une durée de 15 ans : 250,00 €
- * 1 case pour une durée de 30 ans : 450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de définir les tarifs applicables au 1er janvier 2022 comme ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Longueur de voirie communale recensée en 2021 - DE 2021_79

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement des données nécessaires au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022, les préfectures collectent la longueur de voirie communale à la demande de la direction générale des collectivités locales.

Dans le cas où la longueur de voirie communale a été modifiée avant le 1er janvier 2021, il faut la communiquer.

La longueur de voirie supplémentaire n'a pas donné lieu à une délibération en 2020.

La Préfecture recense à ce jour 26825 ml.

Or, 1515 ml ont été rajoutés au patrimoine communal lors de rétrocession de partie de Route Départementale.

Il faut donc les rajouter au 26 825 ml initiaux ce qui fait 28 340 ml au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le nouveau linéaire mis à jour pour l'année 2021, soit 28 340 ml ;
- d'autoriser Madame le Maire ou un Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: DM 3 - Vote de crédits supplémentaires - sauviat - DE 2021 80

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants pour régler les factures liées à l'opération 166 : "Réhabilitation d'un bâtiment en Tiers-Lieu", il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	50000.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-50000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 166	Constructions	50000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		50000.00
TOTAL :		50000.00	50000.00
TOTAL :		50000.00	50000.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAUVIAT, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0